

## **ACTION DE SOLIDARITE HCR (CATASTROPHES NATURELLES, TEMPETES, INONDATIONS...)**

**BENEFICIAIRES** : Salariés en poste et cotisant à HCR Prévoyance au moment de la catastrophe.

### **CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Les interventions sont assujetties à la reconnaissance préalable de l'état de catastrophe naturelle (publication des arrêtés officiels).

Cette action n'est assujettie à aucun plafond de ressources.

Il y a deux cas de figure dans lesquels une aide exceptionnelle de 1000 € par salarié + 500 € par enfant à charge peut être accordée :

1) Lorsque son entreprise est fermée depuis au moins 10 jours suite aux dégâts causés par l'évènement climatique et que les salariés ont été mis au chômage partiel par leur employeur.

**ou**

2) L'habitation du salarié a été atteinte au point de l'obliger à se reloger dans sa famille ou ailleurs (pour les tempêtes et inondations).

### **JUSTIFICATIFS A PRODUIRE SELON LE CAS**

**Si c'est l'habitation du salarié qui est touchée :**

- Courrier sur papier libre ou document mentionnant les coordonnées permettant de joindre le salarié.
- Photocopie de la déclaration de sinistre transmise à l'assurance avec état des dégradations et pertes.
- Dernier bulletin de salaire.
- Justificatif ou attestation de relogement (précisant l'identité des accueillants et l'adresse exacte).
- Extrait d'acte de naissance ou copie livret de famille ou décompte de prestations CAF mentionnant les enfants.
- Certificat de scolarité des enfants à charge de plus de 16 ans.
- Relevé d'identité bancaire du salarié (RIB).

**Si c'est l'entreprise qui a été sinistrée avec chômage partiel du personnel :**

- Courrier sur papier libre ou document mentionnant les coordonnées permettant de joindre le salarié.
- Lettre de l'employeur indiquant la fermeture de l'établissement, la durée estimée des travaux ainsi que la mise en chômage partiel des salariés (sur autorisation préfectorale).

Les dossiers ainsi constitués sont à renvoyer à l'une des adresses suivantes :



**aides-indivuelles-HCR@klesia.fr**

**KLESIA**



**Action sociale HCR**

**13, rue Denise Buisson**

**93554 MONTREUIL CEDEX**